

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180625-DEL047-18-DE
Date de télétransmission : 26/06/2018
Date de réception préfecture : 26/06/2018

DELIBERATION N° DEL047-18

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 19 juin 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir Jean PAVAN, en date du 25 juin 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 juin 2018)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 25 juin 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 23 juin 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTINE PICCA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints et du rang du nouvel adjoint à élire le cas échéant.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Depuis le 12 juin 2018, date de l'acceptation de la démission de Madame Michèle BREUILLE par Monsieur le Préfet de l'Isère, le tableau du conseil municipal transmis en Préfecture dans l'ordre prévu par l'article L.2121-1 du code général des collectivités territoriales est modifié.

Il est rappelé que, conformément au code général des collectivités territoriales, après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux. L'ordre des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- de fixer à huit le nombre d'adjoints,
- d'attribuer le rang n°8 au nouvel adjoint à élire

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.